

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025**

Délibération n° 2025-07-80

Date de la convocation : 22 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 4

Votes : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**Le vingt-huit novembre deux-mil-vingt-cinq à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BESSON Hélène, CROZET Hélène, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan, LESCANNE Etienne.

**Procurations :**

THOUMY Denis, procuration à TEYSSIER Michel

LAROIX Laurence, procuration à LESCANNE Etienne

BASTY Jean-Pierre, procuration à CHAVANA Jean-Luc

LARGERON Olivier, procuration à SANTIAGO François

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20251128-2025-07-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2025

**Absents excusés :** Jessica ORIOL Jessica et MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :** MANDON Geneviève

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'INGENIERIE PETITES VILLES DE DEMAIN POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA MAIRIE**

Monsieur le maire expose que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la réhabilitation de la mairie fait partie des projets qui étaient inscrits au programme et pouvaient prétendre à une aide financière sur la partie ingénierie.

Par convention avec la Banque des territoires, le Département de la Loire est détenteur d'une enveloppe pour chaque EPCI lauréat du programme Petites Villes de Demain. Charge à chaque collectivité de déposer la demande de financement auprès des services du Département.

Monsieur le maire informe avoir appris des services du Département de la Loire qu'un reliquat de l'enveloppe attribuée au territoire de la communauté de communes était disponible et consommable d'ici le mois de mars 2026. C'est la raison pour laquelle une consultation auprès de plusieurs bureaux d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été lancée afin de commander une mission relative à la réhabilitation de la mairie comprenant :

- Étude de faisabilité et d'opportunité
- Définition d'un programme de travaux
- Estimatif des travaux

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des collectivités du Département de la Loire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, SOLLICITE l'aide financière du Département de la Loire avant le 31 décembre 2025 en vue de la réalisation du projet suivant qui pourrait être réalisé ou débuter au cours de l'année 2026.

Petites Villes de Demain :

- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de la réhabilitation de la mairie

ONT SIGNÉ AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 28 novembre 2025.

Le Maire

Vincent DUCREUX



*Vincent DUCREUX*

La secrétaire de séance  
Geneviève MANDON

*Geneviève MANDON*